



AVIS DE COURSE CHAMPIONNAT ANNUEL OSIRIS 2026

CERCLE DE VOILE DE CAZAUX-LAC
Grades 5A, 5B et 5C
De MARS à DECEMBRE 2026
LA TESTE DE BUCH

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs:

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile,
- 1.3 - les Règles d'Équipement des Voiliers,
- 1.4 - tous les règlements nationaux concernant la navigation de plaisance.
- 1.5 - sans objet.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles à l'heure du briefing aux coureurs.

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information est situé dans la grande salle du club.

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D (norme CE) ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent,

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation eaux intérieures exposées,

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur,

4.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation,

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place.

4.5 Les bateaux peuvent se préinscrire en ligne sur le site du CVCL onglet « habitables ».

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription avant 12h le jour de la compétition.

5 DROITS À PAYER

5.1 Sans objet.

5.2 Autres frais : sans objet.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : avant 12h00.

8.2 Heure du 1^{er} signal d'avertissement : généralement 14h00 mais peut être différente en fonction de la compétition, voir site internet CVCL onglet « habitables ».

8.3 Jours de course :

Voir le calendrier des compétitions sur le site internet CVCL onglet « habitables ».

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

- 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT**
- 9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.
- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.5** [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.
- 11 LIEU**
Lac de Cazaux-Sanguinet.
- 12 LES PARCOURS**
Le parcours à effectuer sera construit ou côtier.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Comme précisé dans les RCV.
- 14 CLASSEMENT**
- 14.1** 1 course validée est nécessaire pour valider chaque compétition.
- 14.2** a) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
b) Le système de classement est le système de points à minima de l'annexe A.
- 14.3** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système de temps sur temps.
- 14.4** Sans objet.
- 14.5** Spécificités des Championnats de Printemps et d'Automne :
 - Chaque championnat se compose de 3 manches (3 dates) chacun,
 - Chaque manche peut se composer d'une ou plusieurs courses,
 - Le classement de chaque championnat se fera en retirant la plus mauvaise course au-delà de 3 courses validées.
- 14.6** Un bateau officiant en tant que comité, l'épreuve non courue lui rapportera 0 point. La récupération des points n'est possible qu'une seule fois au cours du championnat annuel, et pour la première épreuve faite en tant que comité, uniquement.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 15.1** [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés.
- 15.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent respecter tous les règlements fédéraux et nationaux concernant la navigation de plaisance.
Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 19 PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes

déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Des prix pourront être distribués.

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter cvcl@cvcl.fr